

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-158 DU 28 AVRIL 1998

**Chargeant Monsieur Théophile N'DA ,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de
l'Administration Territoriale de l'intérim
de Monsieur Sahidou DANGO- NADEY,
Ministre de L'Environnement, de l'Habitat
et de l'Urbanisme**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 28 Avril 1998, Monsieur Théophile N'DA , Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Sahidou DANGO - NADEY.

Article 2 : Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le **28 Avril 1998**

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6- AN 4- CS 2 - CC 2- CES 2 - HAAC 2- PM 4- MEHU 4
MISAT 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6.